

parler aussi longtemps, je souhaite simplement que quelqu'un poursuive après moi. Fondamentalement, nous vivons plus ou moins dans un régime paternaliste. Lorsque j'étais enfant, durant l'hiver, je passais de longues heures à écouter mon père et mon grand-père conter quelques-unes de leurs prouesses et parler des aléas déjoués et du dur labeur accompli.

Ils parlaient d'une époque à laquelle le dur labeur était fort respecté. Ils parlaient d'une époque à laquelle l'éthique protestante, qui n'a rien à voir avec la religion protestante, signifiait essentiellement que c'est par un dur labeur qu'on accomplit quelque chose. Les habitants de Terre-Neuve du moins semblent avoir chéri cette doctrine au cours des années. On travaillait à la sueur de son front, et celui qui travaillait le plus fort et le plus longtemps et qui avait le plus de gingin et d'enthousiasme, celui-là était tenu en haute estime.

Notre génération est responsable de la détérioration de la société canadienne, parce qu'on a fait porter l'accent ailleurs. Je crois fermement que tout le système de bien-être doit être revu. Je sais que je touche à une question délicate et que ce n'est pas une chose à dire en politique. Je sais que certains de mes commettants estimeront que je m'engage dans un domaine hasardeux et que de sacrés Canadiens moches jugeront que je viole le Règlement. Chose certaine, en qualité de représentants des Canadiens, nous ne pouvons plus continuer à ré compenser le manque d'initiative, car il nous incombe d'instaurer un régime où la population peut réussir grâce à son initiative.

J'ai entendu le député d'Humber Saint-Georges-Sainte-Barbe parler à la Chambre l'autre jour d'un homme d'environ 70 ans qui était forcé de remettre plus de \$200 qu'il avait gagnés en vendant des journaux, car les règlements du gouvernement ne lui permettaient pas de recevoir sa pension et de toucher ce montant. Je connais bien des gens dans la même situation. J'essaie actuellement de rédiger trois lettres à des personnes qui reçoivent l'allocation des anciens combattants pour la contribution qu'ils ont apportée à notre société en des jours révolus et qui doivent renoncer à leur emploi parce que, si leurs gains dépassent \$1,200, il leur faut rembourser la différence au gouvernement.

Je pourrais m'étendre sur le sujet des prestations dont bénéficient des Canadiens qui n'ont pas le droit de se procurer du travail pour compléter leur revenu. On m'a cité le cas d'un homme de 62 ans qui ne peut nourrir sa famille. Il a peu d'instruction. Il possède un petit bateau de 18 ou 20 pieds de long et à peu de distance de la côte, il attrape de 15 à 20 quintaux de poisson ce qui représente de \$400 à \$500. Le ministère du Bien-être lui a dit que cette année, il a le droit de gagner seulement \$20 en plus des prestations qu'on lui verse et qu'il devra rembourser à l'État tout ce qui excédera cette somme. Voilà quelle est la politique adoptée ouvertement dans la province de Terre-Neuve par le ministère du Bien-être dont les allocations sont versées à 50 p. 100 aux termes de la loi d'assistance publique du Canada. Je ne m'étendrai pas longuement sur le Régime d'assistance publique du Canada, mais je dirai ceci: si nous ne transformons pas radicalement notre régime de bien-être de manière à offrir aux citoyens la chance de gagner leur vie et à les encourager à le faire, nous nous retrouverons en très peu de temps dans une situation beaucoup plus difficile que celle que nous avons connue la semaine dernière.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les postes—Le cas du ministère des Communications; le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—L'agriculture—Les pesticides—Le DDT—La prolongation du délai—Les nouvelles données; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—La situation économique—Les augmentations de salaires chez Steinberg—L'avis du président de la Commission quant aux prix.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jacques-L. Trudel, portant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[Français]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Trudel et Douglas). Ces deux députés ont bien parlé à la Chambre. Il nous a fait plaisir de les écouter, car ils sont certainement très compétents.

[Traduction]

Chose sans précédent depuis que je siége à la Chambre, ce débat a malheureusement été interrompu par des événements des plus tragiques. Le débat spécial sur le recours à la loi sur les mesures de guerre qui s'est déroulé vendredi et samedi à la Chambre a montré un Parlement démocratique sous son jour le meilleur. Indiscutablement, toute la gamme des opinions a été évoquée à la Chambre, les répercussions de nos actes ont été soigneusement étudiées, et la quasi-unanimité obtenue pour exprimer les vœux du peuple canadien fait honneur aux députés.

Sans aucun doute, ce sont des jours historiques. Nous espérons qu'ils n'auront pas marqué le caractère de nos institutions au point de nous laisser en permanence une mesure de ce genre. Nous croyons sincèrement qu'on pourra le plus tôt possible parer avec efficacité à la situation d'urgence actuelle afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour nous débarrasser de la menace que constitue cette mesure pour nos institutions.

Il y a deux points importants que je voudrais soulever au cours de la discussion, aujourd'hui, et l'un d'eux me préoccupe depuis quelque temps. Je veux parler de la prolifération des sociétés de la Couronne et des questions de responsabilité publique qui en découlent. Elles se posent particulièrement dans la circonscription d'Ottawa-Ouest que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Si je me reporte à l'*Annuaire du Canada*, édition de 1969, je remarque que la partie commençant à la page 113 décrit les sociétés de la Couronne qui ont été établies au Canada. La loi sur l'administration financière, à la partie